

**Programme d'actions de portée nationale en faveur de la transmission des exploitations agricoles et de l'accompagnement des cédants dans le cadre du programme AITA**

**Mutualisation des pratiques et partages d'expériences en matière d'accompagnement à la transmission des exploitations agricoles via le test d'activité en agriculture**

**Projet porté par RENETA, Réseau National des Espaces Test Agricoles**



### **1. Contexte**

Le RENETA et ses membres sont des dispositifs multi-partenariaux impliquant une grande diversité d'acteurs (collectivités, chambres d'agriculture, établissements d'enseignement agricole, groupements d'agriculteurs, associations de développement agricole et rural, associations d'éducation populaire, caisses locales de la Mutualité Sociale Agricole...), qui travaillent en coopération pour faciliter l'installation-transmission de nouveaux entrants en agriculture.

Localement, les espaces-test agricoles sont de plus en plus sollicités par des futurs cédants qui voient dans le test d'activité une opportunité pour transmettre progressivement, et en confiance, leur exploitation.

Le RENETA travaille ainsi depuis quelques années pour conforter et dynamiser les initiatives déployées sur le terrain par les espaces-test agricoles en matière de transmission.

Il travaille en appui de ses membres sur des problématiques globales auxquelles sont confrontés tous les acteurs du secteur agricole (question de la temporalité des transmissions, inadéquation des projets des nouveaux entrants et de ceux des cédants, faibles capacités de financement des repreneurs...). Il implique dans ses réflexions des acteurs « non habituels » comme les collectivités, les associations de citoyens, les coopératives d'activité... qui sont également concernés par le nécessaire renouvellement des générations en agriculture. Ces « nouveaux acteurs » apportent un regard différent sur les problématiques de transmission, et sont un atout majeur de diffusion des préconisations et de levée des freins opérationnels.

Ouvrir et partager la problématique des transmissions au-delà des acteurs « traditionnels » de l'agriculture, tel que le pratique le RENETA, doit permettre de contribuer à une appropriation harmonisée de la politique rénovée mise en œuvre dans le nouveau programme AITA.

### **2. Organisation générale et opérations**

Le programme est organisé autour de 3 étapes.

#### **1/ Réalisation d'expérimentations de terrain**

Conduire des expérimentations de situation de transmission via une phase de test d'activité sur une petite dizaine d'espaces-test agricoles. Ces expérimentations visent à caractériser les modalités spécifiques mises en œuvre sur chaque espace-test autour des 4 fonctions essentielles (couveuse, pépinière, suivi-accompagnement, animation-coordination) sur des situations de transmission, mais surtout de mettre en exergue les apports de la phase de test dans le projet de transmission des exploitations agricoles.

## **2/ Capitalisation, évaluation**

Des réunions du groupe de travail et des ateliers spécifiques sur la question de la transmission seront organisés pour identifier les leviers et les enseignements généralisables.

## **3/ Création d'outils et de méthodes, et animation de formations**

Le résultat des travaux menés donnera lieu au développement de formations et d'outils spécifiques permettant de répondre aux attentes et aux besoins des espaces-test agricoles, des porteurs de projet et des futurs cédants impliqués dans des démarches de transmission via un test d'activité.

La diffusion des résultats du travail réalisé et des bonnes pratiques identifiées, prendra donc la forme d'outils concrets (fiches d'expériences, recueil de bonnes pratiques, vidéos de témoignages...) et de formations de 2 journées à l'attention des acteurs intéressés (à partir de 2018).

## **3. Gestion du programme**

**Durée** : 24 mois (du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018)

**Financement** : Ministère de l'agriculture et l'alimentation (MAA) dans le cadre du programme pour l'Accompagnement à l'Installation - Transmission en Agriculture (AITA), et fonds propres.

**Budget prévisionnel du projet** : 50 706 €

**Montant de l'appui du MAAF**: 30 000 €

**Pilotage du programme** : le travail sera piloté par un groupe de travail composé d'espaces-test agricoles membres du RENETA et de partenaires impliqués sur la thématique de la transmission. Ce groupe de travail se réunira au moins 2 fois par an. Son suivi se fera en lien avec le conseil d'administration et avec les services du MAAF et de l'ARF concernés.

Le suivi du projet se fera à travers plusieurs indicateurs :

- le nombre d'expérimentations menées sur le terrain (compte-rendu, photos) ;
- les enseignements tirés de ces expérimentations (document de capitalisation) ;
- le nombre de réunions du Groupe de travail « Espaces-test agricoles et transmission » et d'ateliers organisés sur cette thématique (compte-rendu, feuilles de présence) ;
- les outils développés à partir des résultats de l'action ;
- le nombre de formations réalisées (compte-rendu, feuilles de présence) ;
- le nombre de personnes concernées : agriculteurs, porteurs de projets et techniciens (feuilles de présence).

